

## APPEL À COMMUNICATIONS

XI<sup>èmes</sup> Journées de l'Anact en partenariat avec RAMantique

# L'ARCHÉOLOGIE AU SERVICE DES PUBLICS

Usages et partages du patrimoine

Au cours des vingt dernières années, la mise en place et le renforcement d'une législation portant sur la protection par l'étude du patrimoine archéologique ont notamment eu pour conséquence de clarifier la place des archéologues dans les procédures d'aménagement du territoire.

Ce processus a eu pour corollaire une professionnalisation accrue de la discipline et de ses acteurs, mais aussi une augmentation sans précédent des opérations et des résultats archéologiques liés à celle des moyens financiers consacrés à l'étude et à la valorisation du patrimoine archéologique.

Une telle évolution pose nécessairement la question de l'acceptabilité sociale de l'archéologie et, par conséquent, du retour que les citoyens et les territoires sont en droit d'attendre de la part des acteurs de l'archéologie.

Quelle forme doit prendre ce retour ? Aujourd'hui, il ne peut s'agir uniquement de produire des connaissances à l'intention de la communauté scientifique ni de se contenter de mettre en scène la démarche archéologique. Les actions de médiation et de valorisation ne peuvent non plus faire des archéologues

les détenteurs d'un savoir qu'eux seuls pourraient délivrer dans un mouvement descendant, des « sachants » vers un public ignorant. Il faut parvenir à renouveler la manière de redonner au patrimoine archéologique la place que lui assigne la convention de Malte, à savoir « *une source de la mémoire collective* » contribuant à la construction des liens entre les communautés, leur passé, leur avenir et leurs territoires ».

Pour que le patrimoine archéologique soit l'un des outils efficaces de construction d'une mémoire collective dynamique, il doit produire du sens. Par conséquent, il ne s'agit pas seulement de connaître le passé pour le raconter, mais bien de mettre en perspective les connaissances acquises par l'archéologie pour servir le présent et l'avenir.

Tout en interagissant avec les historiens et les archivistes, les archéologues ont certainement un rôle spécifique à jouer, en particulier parce qu'ils disposent des traces matérielles susceptibles de montrer à nos sociétés contemporaines qu'elles résultent d'une histoire bien plus complexe et par conséquent bien plus riche qu'un « *récit national* » fantasmé dont le spectre ressurgit de nos jours.



Dans une telle perspective, la médiation joue un rôle déterminant. Elle est le vecteur de la production et de la transmission d'un discours social et politique que l'archéologie nourrit des connaissances qu'elle a acquises. Si le devoir de transmission du patrimoine archéologique s'impose aujourd'hui comme une évidence, il convient néanmoins d'en interroger sans cesse les modalités, de les réinventer et de les co-construire avec les populations, pour affirmer sa place au cœur des problématiques sociétales.

Ces questions sont d'autant plus prégnantes que le paysage muséal connaît des modifications importantes en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle. La « révolution numérique » et les processus de dématérialisation bouleversent les habitudes culturelles tandis que rien ne semble remplacer l'appétence des publics pour la médiation humaine.

**Ces questions seront au cœur des XI<sup>èmes</sup> rencontres de l'Anact qui se tiendront à Charleville-Mézières du 22 au 23 novembre 2018, en partenariat avec l'association RAMantique.**

Parmi les sujets évoqués, nous vous proposons, de manière non exclusive, les thèmes suivants :

Qu'apportent la connaissance et la transmission du passé à la construction des sociétés contemporaines ?  
Quelles médiations de l'archéologie pour quels publics ?

**Merci de bien vouloir faire circuler le plus largement possible cet appel à communication.**

Les propositions de communications sont à retourner avant le 4 juin 2018 à [anact.archeologie@gmail.com](mailto:anact.archeologie@gmail.com).

Pour toute demande d'informations : 07.62.77.90.24.

Ces propositions devront être assorties d'une courte notice de présentation du sujet qui sera abordé dans la présentation orale d'une durée de 20 minutes.

Les actes de ces journées seront publiés dans les collections de la Société Archéologique Champenoise.

La médiation en archéologie, quels liens avec les historiens, les archives, les géographes, les sociologues ?

Comment construire ensemble, archéologues, médiateurs et publics, les modalités de transmission du patrimoine archéologique, selon quelles valeurs et quelles finalités ?

Quelle place pour les publics dans le processus de médiation ?

Quel partage des rôles dans la médiation entre les acteurs de l'archéologie ?

Quel(s) rôle(s) donner au chantier de fouille (à la médiation humaine ?) à l'heure de la communication dématérialisée et de la réalité augmentée ?

Comment la médiation autour de l'archéologie peut-elle contribuer à l'acceptabilité et à l'appropriation des projets d'aménagement du territoire ?

Dans une dimension plus sociale, comment la médiation de l'archéologie peut-elle être un vecteur d'appropriation du patrimoine local par les habitants et contribuer au « mieux vivre ensemble » ?

La place et le rôle des musées dans la continuité des processus de médiation au service de projets territoriaux ? Quelle articulation entre le musée et l'archéologie de terrain ? Quel lien entre l'objet « muséifié » et son contexte archéologique ?

Quels sont les enjeux d'une médiation de l'archéologie croisée avec d'autres disciplines culturelles (arts visuels ou spectacle vivant) ? Quel intérêt d'un dialogue entre patrimoine archéologique et création contemporaine ?

